



2015

Votre Agent Général :

SARL NJA
23 RUE JULES FERRY
92400 COURBEVOIE
Tél. : 01 43 33 53 12
E-mail : courbevoie@agence.generalif.fr
N° ORIAS : 07027519



MME LANGLOIS SIMONE
LES FONCEAUX
18 RUE DE CHEVREUSE
78570 ANDRESY



00000636264790399010120007178570

Code portefeuille n° 922 054
Référence client n° 010 355 816
Votre assurance multirisque habitation n° AG 084 779

Paris, le 31 mai 2015

Cotisation pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

Madame,

Votre nouvelle cotisation annuelle s'élève à 633,99 euros. Je vous remercie de procéder à son règlement en utilisant le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) ci-dessous.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des informations complémentaires ainsi qu'en cas de modification de votre situation.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

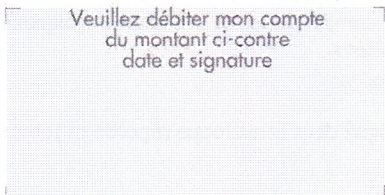
SARL NJA

Generali Iard, SA au capital de 59 493 775 euros - Entreprise régie par le Code des assurances 552 062 663 RCS Paris - Siège Social : 7, bd Haussmann - 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 299 197 104 euros - Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris - Siège Social : 11, bd Haussmann - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Établis.	Guichet	Compte	Clé
JOIGNEZ UN RIB			

En cas d'absence ou de modification, joindre un relevé d'identité bancaire ou de caisse d'épargne.

Veuillez débiter mon compte
du montant ci-contre
date et signature



A retourner
signé à :

Generali Iard

Centre n° 01

NNE : 008982

TIP

Titre Interbancaire
de Paiement

LANGLOIS SIMONE

LES FONCEAUX

18 RUE DE CHEVREUSE

78570 ANDRESY

78570 ANDRESY

150700 AG084779

TESSI - GENERALI ASS IARD

TSA 44040

92894 NANTERRE CEDEX 9

Montant à régler : 633,99 EUR

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

115070094188 MME LANGLOIS SIMON

115004000382 61019220010708477915070001675801

63399

FILIP241 / 180895540V

111D

111D A

Détail de votre cotisation (anniversaire du contrat le 1er juillet)

Votre assurance multirisque habitation n° AG 084 779

Période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

Valeur de l'indice 930,8 en progression de 0,63 %

Cotisation hors frais et taxes	538,70 € dont catastrophes naturelles 46,24 €, assistance 0,92 €
Frais et taxes	95,29 €
Total TTC	633,99 €

Adresse du risque

LES FONCEAUX
18 RUE DE CHEVREUSE
78570 ANDRESY

Actualité et conseils

Votre domicile est bien protégé, grâce à votre assurance habitation Generali.

- En cas de sinistre rendant votre domicile inhabitable, vos frais de relogement pendant les travaux de remise en état, sont pris en charge sur une période allant jusqu'à 2 ans,
 - nos garanties d'assistance vous permettent d'être accompagné en cas de sinistre (prestations confiées à Europ Assistance) : intervention d'urgence d'un plombier ou d'un serrurier, déménagement ou nettoyage en cas de sinistre.
- N'hésitez pas à refaire le point régulièrement avec votre intermédiaire d'assurance pour faire évoluer le niveau de vos garanties.

Informations non contractuelles. Les garanties peuvent donner lieu à des exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat.

Informations complémentaires

CATASTROPHES NATURELLES : Le régime légal des catastrophes naturelles prévoit l'application d'une franchise de 380 euros, portée à 1 520 euros en cas de sécheresse ou de réhydratation des sols. Si votre commune n'est pas dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, cette franchise peut doubler voire quadrupler en cas de renouvellement d'un événement de même nature.

LOI CHATEL : Vous pouvez résilier votre contrat chaque année en respectant le préavis prévu aux dispositions générales. Lorsque le contrat garantit des personnes physiques agissant en dehors de leur activité professionnelle et que le présent avis les informe du montant de l'échéance annuelle, la reconduction du contrat peut également être dénoncée dans les 20 jours de son envoi (conserver l'enveloppe).

CONTRAT RESILIE : Le présent avis et tout encaissement ne sauraient valoir renonciation de l'assureur à se prévaloir d'une résiliation. Toute renonciation à une résiliation (acquiesce ou non) et toute remise en vigueur éventuelle du contrat restent subordonnées à l'accord exprès de l'assureur.

Agent Général SARL NJA - RCS : 421025420

Vous êtes titulaire d'un compte bancaire :

- Détachez le coupon suivant les pointillés et adressez-nous ce T.I.P. daté et signé dans l'enveloppe réponse ci-jointe.
- Si la mention « joindre un R.I.B. » est portée au recto ou si les coordonnées de votre compte bancaire ont changé, joignez le R.I.B. correspondant au compte sur lequel vous désirez que vos cotisations soient débitées.

Vous souhaitez régler par chèque :

- Etablissez votre chèque à l'ordre de Generali Iard et adressez le avec le coupon non signé dans l'enveloppe réponse ci-jointe.